Billets et tarifs

Accès et services

**Expositions et Spectacles** 

## Familles et enfants

Scolaires

Je souhaite découvrir les jardins de Versailles

J'ai réservé une visite pour mon/ma (mes) aîné/e(s), mon (mes) plus jeune(s) peu(ven)t il(s) suivre également l'activité ?

Où dois-je me rendre pour une visite ou une activité aux châteaux de Trianon?

Où se restaurer?

- Des restaurants, points de restauration et salons de thé sont accessibles au château de Versailles, dans les jardins et aux châteaux de Trianon.
- Les pique-niques sont autorisés dans le Parc et à la pièce d'Eau des Suisses (en dehors du Domaine, en face de l'Orangerie). Une aire de pique est aménagée dans la plaine Saint Antoine.

Attention, les pique-niques ne sont pas autorisés dans les jardins de Versailles. Il est également interdit de se restaurer dans les châteaux de Versailles et de Trianon.